

20191216-17

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 16 décembre 2019

Objet : Autorisation d'écriture sur les inventaires des musées de la Ville de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2019 DAC 735 en date des 4, 5 et 6 février 2019 portant autorisation d'écriture sur les inventaires des musées de la Ville de Paris dans le cadre des opérations de post-récolement des collections.

Délibère :

Article 1 : Paris Musées est autorisée à inscrire à l'inventaire rétrospectif du musée Carnavalet - Histoire de Paris 103 items ou ensembles d'items et à procéder à la radiation des inventaires de 201 items (pour double inscription à l'inventaire ou inscription induue, liste en annexe 1 et listes en annexe 2, 141 items et annexe 3, 60 photographies).

Article 2 : Paris Musées est autorisé à radier des inventaires du Petit Palais 514 œuvres doublement inventoriées et gérées depuis 1960 par le musée d'Art moderne de la Ville de Paris (listes en annexes 4 et 5).

Article 3 : Paris Musées est autorisé à radier des inventaires du musée de la Libération de Paris - musée du général Leclerc – musée Jean Moulin 19 ensembles de périodiques postérieurs à la Deuxième Guerre mondiale pour inscription induue (liste en annexe 6).



Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20191216-20191216-17-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Article 4 : Paris Musées est autorisé à inscrire à l'inventaire rétrospectif de la Maison de Victor Hugo des décors et des objets d'art conservés à Hauteville House, maison d'exil de l'écrivain sur l'île de Guernesey, qui n'ont pas encore été inventoriés (listes en annexes 7, 8, 9 et 10).

Article 5 : Paris Musées est autorisé à radier des inventaires du Palais Galliera l'œuvre 2018.48.1 « *dessin* » de Christian Bérard pour inscription indue (liste en annexe 11).

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY